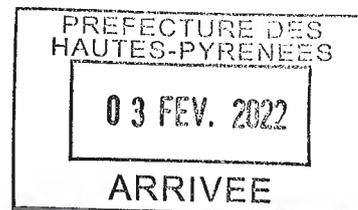




Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 31 janvier à 18h

2022/008

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Jean TRILLE, Alexandre ARRIZABALAGA, Sébastien ABADIE, Sandrine TREBUCCO, Dominique GAYE, Serge ALMENDRO, Caroline ECORCHON, Hélène FRANCES
En visio : Michel DUHAMEL, Jean-Christophe MADELAINE, Jean-Baptiste MARTINEZ (arrivée au point n°7)

Absents : Noémie DEUTSCH (procuration à Michel DUHAMEL), Bernard JOUCLA (procuration à Jean TRILLE), Régine TOSON (procuration à Gisèle VINCENT), Ingrid BOUTARFA (procuration à Philippe SOULE-PERE), Juliette SALANNE (procuration à Hélène FRANCES), Stéphanie MARQUEZ (procuration à Dominique GAYE), Bernard LHOSSEIN (procuration à Denis FEGNE), Bruno CAZERES (procuration à Jean-Christophe MADELAINE), Laetitia CAZABAN

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 26 janvier 2022

**AVENANT POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'INSTALLATION D'UN RESEAU DE CHALEUR
DANS LE FUTUR BATIMENT DE LA CANTINE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que la commune réalise actuellement des études, en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Energie, pour l'installation d'un réseau de chaleur (pompe à chaleur géothermique) sur 3 bâtiments communaux. La commune, par délibération n°2022/007, transfère au SDE 65 la compétence suivante : maîtrise d'ouvrage d'installations de production de chaleur et passation, en tant qu'autorité organisatrice du service public, avec les entreprises délégataires, de tous actes relatifs à l'exploitation du service en régie.

Il est rappelé que les travaux de restructuration du pôle de la restauration scolaire ont débuté il y a quelques semaines et qu'il convient de faire intervenir l'équipe de maîtrise d'œuvre de ce projet pour l'installation d'un réseau de chaleur sur le bâtiment de la future cantine.

Pour cela, il est nécessaire de mettre à jour les honoraires des différents acteurs qui composent l'équipe :

- Cabinet APM (mandataire architecture) : 3000 € HT
- THIC (DET et suivi du chantier) : - € (compris dans la mission de base)
- AEC (BET Structure) : 2 400 € HT
- INSPYR (BET fluide) : 5 400 € HT
- APAVE (bureau de contrôle) : 1 385 € HT

= soit 12 185 € HT / 14 622 € TTC (pour un montant prévisionnel de 120 000 € TTC répartis comme suit : 90 000 € TTC de travaux bâtiment et 30 000 € de réseaux et de chaufferie gaz).

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (une abstention), décide de valider les honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre comme détaillé ci-dessus.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le..... = 3 FEV. 2022
de la publication le..... = 3 FEV. 2022
IBOS, le..... = 3 FEV. 2022
Le Maire,

Le Maire,


Denis FEGNE


Denis FEGNE